

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1112**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux - Saint-Fons - Feyzin

Objet : Projet Voie lyonnaise n° 7 - Requalification du boulevard Yves Farge y compris l'amorce avec l'avenue Maurice Thorez - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1112**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux - Saint-Fons - Feyzin

Objet : Projet Voie lyonnaise n° 7 - Requalification du boulevard Yves Farge y compris l'amorce avec l'avenue Maurice Thorez - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification du boulevard Yves Farge y compris son amorce avec l'avenue Maurice Thorez, sur les Villes de Vénissieux, Saint-Fons et Feyzin fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Le boulevard Yves Farge, dans sa portion susvisée, forme un espace public représentant un linéaire d'environ 2,5 km délimitant la frontière entre les Villes de Vénissieux et de Saint-Fons.

La section de l'avenue Maurice Thorez, entre le boulevard Yves Farge et le boulevard Lénine, représentant un linéaire d'environ 350 m, sera réaménagée en cohérence avec les aménagements prévus sur le boulevard Yves Farge.

Les réflexions autour de la requalification du boulevard Yves Farge ont été initiées pour :

- relier le plateau Minguettes-Clochettes aux centres des communes et particulièrement au centre de Saint-Fons en supprimant la coupure autoroutière qu'il représente,
- permettre d'ouvrir le quartier des Clochettes sur ce nouvel axe en l'urbanisant,
- requalifier l'entrée de Ville de Vénissieux que constitue l'avenue Maurice Thorez,
- permettre la création d'un axe structurant du plan d'action pour les mobilités actives (PAMA), avec la volonté d'en faire un axe support des Voies lyonnaises, tout en confortant l'usage piéton,
- accompagner les mutations urbaines autour du boulevard Yves Farge, en particulier dans le secteur des Clochettes,
- connecter les espaces publics et les parcs, en particulier le parc des Minguettes, en lien avec l'opération "Anneau des parcs",
- favoriser l'usage des transports en commun.

Ce projet est inclus dans la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Minguettes/Clochettes, cofinancé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

## II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public pour y intégrer les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes (Voies Lyonnaises),
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleurs urbains),
- désimperméabiliser l'espace public,
- maintenir voire améliorer la qualité de desserte par les transports en commun,
- relier les quartiers politiques de la ville (QPV) au reste de la ville et supprimer l'effet coupure routière (renouvellement urbain).

L'aménagement à venir doit permettre de faire du boulevard Yves Farge l'allée principale de l'Anneau des parcs.

## III - Bilan de la concertation

### 1 - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole de Lyon a lancé une procédure de concertation préalable obligatoire conformément au 3° de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Par arrêté du Président de la Métropole n° 2022-01-25-R-0040 du 25 janvier 2022, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été précisés.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

La concertation s'est déroulée du 14 février au 15 mars 2022.

Le dossier de concertation comprenait :

- le présent arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- le plan de périmètre,
- une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

L'information du public a été assurée, durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture (hors jours fériés) :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
- à la Mairie de Vénissieux, 5 avenue Marcel Houël, à la direction de l'urbanisme, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, et le jeudi jusqu'à 19h00,
- à la Maison du projet de Vénissieux, 20 avenue Jean Cagne, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- à la Mairie de quartier Vénissy, 21 rue Albert Camus, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00, avec une ouverture à 10h00 tous les 1ers jeudis du mois,
- à la Mairie de Saint-Fons, 1 place Roger Salengro, lundi de 13h30 à 18h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- à la Mairie de Feyzin, à l'accueil, 18 rue de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 (à 18h00 le mardi).

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) et les observations pouvaient également être déposées sur la boîte mail : [concertation.yvesfarge@grandlyon.com](mailto:concertation.yvesfarge@grandlyon.com).

La concertation a, notamment, été annoncée par :

- un avis publié dans des journaux d'annonces légales (Le Progrès du 10 février 2022),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché à l'Hôtel de Métropole et aux Mairies de Vénissieux, Saint-Fons et Feyzin.

Dans le cadre de cette concertation préalable, une réunion publique s'est tenue le 22 février 2022 à la salle associative des Clochettes sise place des Palabres à Saint-Fons.

## 2 - Le bilan

La concertation a permis de partager le diagnostic, les enjeux et les intentions du projet d'aménagement.

Au terme de cette concertation, un avis a été porté dans un registre physique.

Sept observations ont été envoyées sur la boîte email du Grand Lyon créée pour la concertation sur la requalification du boulevard Yves Farge.

Des échanges ont eu lieu dans le cadre de la réunion publique du 22 février 2022 à laquelle environ 80 personnes étaient présentes. Il y a été présenté le diagnostic de l'état actuel, les objectifs et les enjeux de l'opération de requalification, ainsi que les principes d'aménagements du projet.

L'ensemble de la concertation a fait l'objet d'un bilan détaillé joint au dossier.

Si l'opportunité de requalifier le boulevard Yves Farge, y compris son amorce avec l'avenue Maurice Thorez, ont été unanimement salués, les objectifs poursuivis et les intentions d'aménagement en découlant ont été accueillis de manière contrastée et ont donné l'occasion de soulever des débats sur certains sujets spécifiques détaillés ci-après.

On relève tout d'abord des inquiétudes concernant l'impact du projet sur le trafic général.

En réponse, il est à noter que le projet vise un impact raisonnable sur le trafic général. L'axe Yves Farge présente aujourd'hui une sur-capacité par rapport au trafic qui s'y écoule, qui permet d'envisager sereinement une réduction des emprises dédiées à la circulation automobile, au profit d'un meilleur confort pour l'ensemble des modes actifs.

De nombreux avis ont, par ailleurs, exprimé un fort sentiment d'insécurité tant lié aux vitesses excessives constatées sur le boulevard qu'au stationnement parfois anarchique et au comportement inapproprié de certains usagers.

En réponse, il est à noter que le projet contribuera, par l'aménagement, à dissuader les mésusages identifiés. Cela constitue un premier niveau de réponse, qui devra être conforté par l'action des communes en matière de prévention et de répression appropriées. S'agissant de la création d'un aménagement cyclable confortable, support de la Voie lyonnaise n° 7, les avis recueillis sont dans l'ensemble favorables.

Sur le volet du stationnement, une partie des avis exprimés portent sur une demande de création de places, au voisinage du carrefour avec l'avenue du 11 novembre 1918, en raison de l'insuffisance de stationnements à l'intérieur de copropriétés situées dans ce secteur. Les avis sont unanimes sur la nécessité d'interdire le stationnement des poids lourds.

En réponse, il est précisé qu'il sera étudié la création de quelques places au voisinage de l'avenue du 11 novembre 1918, sans toutefois que cette création ne puisse compenser les besoins tels que rapportés par les riverains concernés. L'aménagement visera à dissuader le stationnement des poids lourds sur l'ensemble du périmètre.

Certains avis ont exprimé des doutes sur l'efficacité des transports en commun.

En réponse, il est précisé que la fluidité de circulation des bus sera améliorée et que l'arrivée du tramway T10 dans le centre de Saint-Fons contribuera à rabattre des usagers, utilisant aujourd'hui leur véhicule individuel, vers les modes actifs et/ou les transports en commun dont l'efficacité sera nettement améliorée dans ce cadre.

Les avis sont globalement positifs sur l'opportunité de végétaliser au maximum l'axe Yves Farge, permettant ainsi de désimperméabiliser les sols, de mieux respirer et de diminuer les îlots de chaleur urbains.

Enfin, s'agissant de l'impact des travaux, la Métropole s'engage à organiser le chantier de sorte à minimiser les incidences sur la circulation et le réseau viaire environnant.

Au terme de la concertation préalable, il apparaît que celle-ci ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis.

## IV - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Les objectifs poursuivis pour la requalification du boulevard Yves Farge, y compris l'amorce avec l'avenue Maurice Thorez ainsi que le bilan de cette concertation, constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics (hors foncier, hors actualisation, et hors budgets annexes des eaux et de l'assainissement) est de 9 921 587 € TTC.

### V - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme (AP)

Le coût prévisionnel de l'opération (études, foncier et travaux) est de 11 621 587 € tous budgets confondus.

Ce projet a fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme de 300 000 € TTC au budget principal (AP études).

Il est proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 400 000 € TTC en dépenses sur le budget principal pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage. La réalisation des travaux, qui devraient débuter fin 2023, fera l'objet d'individualisations complémentaires ultérieures ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Arrête** le bilan de la concertation relatif au projet de requalification du boulevard Yves Farge y compris l'amorce avec l'avenue Maurice Thorez sur les villes de Vénissieux, Saint-Fons et Feyzin.

**2° - Approuve :**

a) - le programme des travaux relatif au projet de requalification du boulevard Yves Farge y compris l'amorce avec l'avenue Maurice Thorez concourant, notamment, à la mise en œuvre de la Voie Lyonnaise n° 7,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 Politique de la ville pour un montant de 1 400 000 € TTC en dépenses au budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € en dépenses en 2022,
- 200 000 € en dépenses en 2023,
- 550 000 € en dépenses en 2024,
- 400 000 € en dépenses en 2025,
- 50 000 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P17O7886.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 700 000 € en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 300 000 € déjà réalisée à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284345-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
---